



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le lundi 25 mai 2020 à 16 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers
Yvan Barrette
Pierre Cloutier

SONT PRÉSENTS EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

MM. les conseillers
Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le coordonnateur des activités sportives, culturelles et communautaires, M. Jimmy Martel, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Aucun

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (708-20) modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'ajouter l'impasse des Moissons à l'annexe II (**point retiré**)

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-05-146 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

La séance du conseil devant se tenir à huis clos dû à la situation actuelle liée à COVID-19, la période de questions n'a pas été tenue.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 16 h 14.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &